



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

**AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE**

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 19 avril 2017, le comité exécutif de l'Ordre des pharmaciens du Québec a résolu de limiter le droit d'exercice du pharmacien Gaston Champagne (membre numéro 4157), dont le domicile professionnel est situé au 475, 57<sup>e</sup> rue Nord, Saint-Georges (QC), G5Y 8H3.

La limitation imposée exige que M. Gaston Champagne exerce ses activités professionnelles sous la surveillance de son maître de stage.

Cette limitation du droit d'exercice sera en vigueur à compter du 29 mai 2017 et le demeurera jusqu'à ce que M. Gaston Champagne ait complété avec succès les mesures de perfectionnement imposées par le comité exécutif.

Montréal, ce 10 mai 2017.

Manon Lambert  
Directrice générale et secrétaire